

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 15 mars 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnalisés réservés pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1702249A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 mars 2017, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2017, aux examens professionnalisés réservés pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 173.

L'ensemble de ces postes est réparti conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNALISÉS RÉSERVÉS POUR LE RECRUTEMENT DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition des postes offerts. – Session 2017

Administration centrale	3
Aix-Marseille	17
Besançon	1
Bordeaux	5
Caen	14
Clermont-Ferrand	8
Créteil	6
Dijon	1
Grenoble	6
Lille	8
Lyon	6
Martinique	3
Montpellier	10
Nancy-Metz	25
Nantes	9
Nice	4
Orléans-Tours	2
Poitiers	5
Rennes	5
Rouen	7

Strasbourg	3
Toulouse	15
Versailles	10
Total	173